

Conférence des ministres
de l'éducation
et des ministres chargés
de la planification économique
dans les Etats arabes

Organisée par l'**Unesco**
avec la
coopération de l'**Alecso**

Abou-Dhabi
Emirats arabes unis
7-14 novembre 1977

RAPPORT FINAL

III. DECLARATION ET RECOMMANDATIONS DE LA CONFERENCE

A. DECLARATION DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE L'EDUCATION ET DES MINISTRES CHARGES DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE DANS LES ETATS ARABES

(Abou Dhabi, 7-14 novembre 1977)

La Conférence des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification économique dans les Etats arabes, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) en coopération avec l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) et réunie à Abou Dhabi sur la généreuse invitation des Emirats arabes unis, adopte solennellement la déclaration suivante:

Les Etats arabes sont parvenus à une étape décisive de leur évolution. Unis par un patrimoine commun institué par leur religion, leur culture arabe et leur spécificité nationale, ainsi que par leur lutte continue pendant des siècles dans le respect de leurs principes et de leurs objectifs nationaux de liberté, de justice et de progrès, ils sont fermement résolus à accélérer le processus de développement intégral, en conjuguant les acquis de la science et de la technologie moderne et les valeurs authentiques porteuses de progrès. L'homme étant à la fois l'agent et la finalité du développement, c'est à l'éducation qu'il appartient de le former. L'expansion, la démocratisation et la rénovation de l'éducation sont donc essentielles au succès d'une telle entreprise.

Depuis la troisième Conférence des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification économique tenue à Marrakech en 1970, des progrès importants ont été réalisés en matière d'expansion quantitative de l'enseignement. Des campagnes d'alphabétisation et une action en faveur de l'éducation des adultes ont été entreprises. Il apparaît, cependant, que l'objectif de scolarisation primaire universelle, auquel les pays arabes ont réaffirmé leur attachement, ne sera pas atteint en 1980 dans beaucoup de pays de la région. Malgré la réduction du taux d'analphabétisme, le nombre absolu des analphabètes continue de s'accroître. Des efforts vigoureux sont indispensables pour dispenser l'éducation à tous, en améliorant sa qualité, tant dans le cadre extrascolaire que dans le cadre scolaire, en conjuguant toutes les ressources éducatives de la société. Il importe également d'intensifier les efforts arabes communs pour la réalisation de cet objectif.

Les Etats arabes optent sans équivoque en faveur de la démocratisation de l'éducation qui implique l'égalité des chances de succès, comme l'égalité d'accès, la diversification des formes d'éducation offertes, l'ouverture de l'éducation à la société et à la vie et l'instauration, dans son contenu ainsi que dans ses méthodes et son organisation, d'un esprit nouveau d'initiative, de libre analyse, de respect des valeurs arabes authentiques, et de participation active à la vie de la société.

Les Etats arabes se sont d'ores et déjà engagés dans la voie de la rénovation de l'éducation en vue d'assurer, en même temps que sa démocratisation, le renforcement de l'identité culturelle et le développement de la science et de la technologie nécessaires au progrès. L'éducation doit former les cadres qualifiés que requiert le développement aux différents niveaux, être étroitement liée au monde du travail, et préparer à l'emploi en créant des compétences correspondant aux qualifications requises et en faisant une large place à l'enseignement des sciences sur le double plan des matières et des méthodes, et à l'enseignement technique et professionnel, ainsi qu'au travail productif. Il importe de poursuivre et d'accroître les efforts entrepris pour améliorer la qualité des systèmes et des services éducatifs en les transformant en fonction des exigences actuelles et prévisibles.

Déclaration et recommandations

En conséquence, la Conférence

Estime indispensable que les Etats arabes:

- renforcent la liaison entre la planification de l'éducation et la planification du développement économique et social;
- poursuivent les politiques susceptibles d'assurer la mise en place de systèmes éducatifs pertinents, complets et intégrés, articulant les ressources de l'éducation scolaire et de l'éducation non scolaire, dans la perspective de la démocratisation et de l'éducation permanente;
- accordent une attention particulière à l'éducation pour tous, à l'alphabétisation et à l'élimination des disparités en matière d'éducation qui subsistent encore au détriment de larges catégories de la population;
- intensifient les efforts de rénovation de l'éducation en vue d'une contribution accrue au renforcement de l'identité culturelle, à la modernisation et au développement;

Estime que, pour atteindre ces objectifs, des ressources accrues doivent être allouées au développement de l'éducation, qui mérite une priorité, tant à l'échelon national qu'à l'échelon régional. Un effort arabe commun est également nécessaire pour développer les industries éducatives permettant de fournir au secteur de l'éducation les équipements, le matériel et les bâtiments nécessaires;

Lance un appel en faveur d'une intensification de la coopération régionale, que facilitent la communauté de langue et d'objectifs et l'attachement à un fonds commun de valeurs, sous la triple forme d'une meilleure connaissance réciproque et d'un large échange d'idées, d'expériences, de personnes, et de possibilités de formation; d'un effort d'harmonisation portant notamment sur les programmes et les manuels scolaires, au moins à certains degrés et pour certaines disciplines, et sur la terminologie; et d'un mouvement de solidarité au bénéfice des pays de la région les moins bien pourvus en ressources financières;

Souligne l'importance du renforcement de la coopération internationale en vue de mettre à la disposition des Etats arabes, en tenant pleinement compte de la spécificité de la région, l'expérience pertinente des autres régions et d'assurer la pleine contribution des Etats arabes aux progrès de l'éducation, de la science et de la culture au sein de la communauté internationale, ainsi qu'à l'instauration d'un nouvel ordre international économique, social et politique fondé sur la justice et l'équité;

Attache une grande importance à ce que soient prises les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre effective des recommandations des conférences internationales et régionales;

Souhaite que la fructueuse coopération instaurée entre l'Unesco et l'ALECSO soit poursuivie et renforcée dans une perspective de complémentarité conformément à la vocation respective des deux organisations et aux décisions de leurs organes directeurs;

Exprime sa satisfaction à l'Unesco pour l'action menée en faveur de l'éducation du peuple palestinien, notamment dans le cadre de sa coopération avec l'UNRWA, conformément aux résolutions de la Conférence générale et aux décisions du Conseil exécutif; et exprime également son appréciation pour les efforts déployés dans le même sens par l'ALECSO;

Lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle s'emploie à restaurer les droits légitimes du peuple palestinien et à lui assurer le droit effectif à une éducation conforme à son identité culturelle et à ses aspirations.

B. RECOMMANDATIONS

NOUVELLES STRATEGIES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION

Recommandation n° 1

La Conférence,

Reconnaisante à l'Unesco des grands efforts qu'elle a déployés pour la préparation de cette Conférence, dans le cadre d'une vision large et progressiste du développement de l'éducation,

Ayant examiné le document de travail principal intitulé "Perspectives nouvelles de l'éducation en vue du développement dans les pays arabes", soumis par le Secrétariat de l'Unesco à la Conférence pour servir de base à ses délibérations,

Se félicitant vivement des analyses précises et des suggestions importantes contenues dans ce document,

Recommande aux Etats arabes et à ALECSO de puiser dans la matière de cet important document pour enrichir et rendre plus fécondes les stratégies nationales du développement de l'éducation, esquissées dans le projet élaboré par la Commission spéciale constituée par la Conférence des ministres arabes de l'éducation tenue à Sanaa en 1972

Recommandation n° 2

La Conférence

Invite les Etats arabes à redoubler d'efforts pour assurer l'application des résolutions et recommandations de la Conférence de Marrakech, notamment en ce qui concerne la réalisation de l'enseignement obligatoire et l'élargissement de l'enseignement professionnel, l'importance à accorder à l'éducation préscolaire, le développement des programmes d'alphabétisation et la formation des cadres nécessaires à leur application, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et le lien à établir entre l'éducation et l'environnement.

Recommandation n° 3

La Conférence,

Persuadée que l'homme arabe doit assumer son destin, dans le présent et le futur,

Considérant notamment que le temps est venu pour lui d'innover et de créer au lieu d'importer et de consommer les techniques et les idées des autres,

Soucieuse de donner aux notions d'authenticité et de modernité leur signification véritable pour la création de l'homme arabe de demain,

Recommande aux centres et unités de recherches des Etats arabes:

1. d'explorer les fondements de l'authenticité arabe islamique et d'en approfondir la connaissance afin de la préserver de la pollution idéologique qui l'assaille de toutes parts;
2. de mettre en lumière les avantages de la modernisation et de l'ouverture sur la science et la technologie par l'acquisition fonctionnelle au moins d'une langue étrangère;
3. de procéder à l'évaluation des expériences entreprises pour lier l'éducation au développement, notamment de celles qui consistent à adapter l'enseignement aux impératifs du travail productif et à introduire les travaux manuels dans l'enseignement primaire et dans les deux cycles du secondaire afin de donner au travail manuel le même statut qu'aux connaissances purement intellectuelles dans le processus d'instruction.

Recommandation n° 4

La Conférence

Recommande aux Etats membres:

1. de promouvoir dans les pays arabes une véritable rénovation du système éducatif qui soit en harmonie avec les tendances modernes et les besoins de chaque pays et adaptée aux impératifs du développement socio-économique;
2. de développer les structures administratives et de réaliser une réforme administrative radicale de l'éducation afin qu'elle devienne un instrument efficace du développement socio-économique.

Recommandation n° 5

La Conférence,

Convaincue que l'éducation est un droit pour chaque citoyen et un besoin essentiel auquel la société doit satisfaire,

Soulignant qu'il importe d'établir un lien entre le savoir et le travail,

Reconnaissant le principe d'une éducation orientée vers la vie et le travail productif,

Soucieuse d'élaborer de nouvelles formes d'éducation appropriées, ouvertes sur la vie et comportant des rapports réciproques avec l'environnement et son évolution,

1. Invite les Etats membres à repenser les structures de l'éducation afin d'assurer la mise en place d'un large système d'éducation de base, scolaire et extrascolaire, et de permettre à chaque individu d'acquérir le minimum de valeurs, de connaissances, d'aptitudes et d'expérience dont il a besoin pour jouer son rôle de citoyen conscient et productif;
2. Invite aussi ces Etats à expérimenter de nouvelles formules qui soient appropriées aux différents environnements et aux ressources disponibles, et à procéder à l'échange des résultats de ces expériences;
3. Invite en outre l'Unesco à faire bénéficier les Etats arabes de son expérience et de son assistance en la matière

Recommandation n° 6

La Conférence,

Soucieuse d'assurer l'éducation à tous les citoyens,

1. Invite les Etats arabes à créer des types d'éducation non traditionnels tels que l'école à classe ou à instituteur unique, les écoles et les expositions itinérantes, l'enseignement par correspondance ou multimédia, et les centres de formation et d'enseignement par l'apprentissage industriel afin de répondre aux conditions sociales propres à certaines agglomérations rurales isolées et aux groupes de nomades, d'une part, et d'augmenter les possibilités d'accès à l'éducation, d'autre part;
2. Invite l'Unesco et l'ALECSO à faire bénéficier les Etats arabes de leur expérience dans ce domaine.

Recommandation n° 7

La Conférence,

Estimant que l'enseignement non scolaire est l'un des principaux traits de la stratégie arabe de l'éducation,

Invite l'ALECSO à mener à bien, en coopération avec l'Unesco, les études entreprises dans le cadre de cette stratégie.

Recommandation n° 8

La Conférence,

Consciente de la nécessité d'une action interarabe visant à diffuser le savoir,

Désireuse de consolider les efforts arabes collectifs déployés pour lutter contre l'analphabétisme et développer l'éducation des adultes dans le cadre de l'éducation permanente,

1. Invite l'ALECSO ainsi que les Etats arabes à intensifier leurs efforts pour la mise en oeuvre de la stratégie arabe pour l'alphabetisation et l'éducation des adultes, adoptée par la Conférence d'Alexandrie qui s'est tenue à Bagdad en décembre 1976, en ayant recours à l'expérience de l'Unesco en la matière;
2. Invite également les Etats arabes à fournir au Fonds arabe pour l'alphabetisation et l'éducation des adultes rattaché à l'ALECSO des ressources suffisantes eu égard à :La gravité de ce problème.

Recommandation n° 9

La Conférence,

Considérant que la femme constitue la moitié de la société,

Lance un appel aux Etats arabes pour qu'ils accordent une place plus large à la femme dans le monde du travail en lui garantissant l'accès à l'éducation et la possibilité de travailler dans les domaines qui lui conviennent, et en lui fournissant les services adéquats.

Recommandation n° 10

La Conférence,

Convaincue que le développement socio-économique global que connaissent les pays arabes à des degrés différents dépend essentiellement du développement de l'éducation et en subit, quel que soit son rythme, les conséquences positives ou négatives,

Convaincue que le développement de l'éducation dans les pays arabes doit donner la priorité à la généralisation de l'éducation de base, afin d'éliminer l'analphabétisme et de répandre largement l'instruction,

Convaincue en outre de la nécessité d'une unification minimale des programmes et des manuels scolaires dans tous les pays arabes pour y développer et améliorer l'éducation et en réduire le coût,

Reconnaissant que cela ne peut se faire qu'au moyen d'une étroite coopération au niveau régional et international,

1. Recommande à l'ALECSO de constituer, en coopération avec l'Unesco, un comité d'experts chargé d'établir, dans le cadre de la stratégie arabe, un plan de généralisation de l'éducation de base dans les pays arabes, visant à rendre cette éducation obligatoire dans un délai raisonnable;
2. Recommande aussi que soit constitué sous les auspices de l'ALECSO un autre comité chargé d'étudier et d'évaluer les expériences et les essais entrepris par la Syrie, la Jordanie, le Soudan, l'Egypte et le Bureau régional arabe d'éducation pour la région du Golfe, en vue de dégager des principes pour l'unification et le développement des programmes d'enseignement et l'incorporation d'une base commune dans les manuels scolaires de l'ensemble du monde arabe;
3. Demande à l'Unesco de faire connaître ses expériences à ce sujet et les enseignements qu'elle en a tirés.

Recommandation n° 11

La Conférence,

Convaincue de la nécessité d'orienter l'enseignement en fonction des exigences du développement,

Consciente que le développement dépend de l'existence de ressources humaines qualifiées d'une part, et de l'exploitation rationnelle des ressources naturelles d'autre part,

Recommande à l'ALECSO, en collaboration avec l'Unesco, et en coordination avec le Comité permanent de CASTARAB, la Ligue des Etats arabes et ses institutions spécialisées:

1. de coordonner les recherches et les programmes entrepris par les institutions spécialisées en vue d'étudier la manière d'exploiter les ressources disponibles dans l'ensemble du monde arabe et d'assurer la formation, en nombre suffisant, des cadres qualifiés nécessaires à l'exploitation de ces ressources;
2. d'envisager le développement des institutions arabes d'enseignement pour la réalisation des ces objectifs;
3. de recueillir les ressources financières nécessaires auprès des Etats arabes et des fonds de développement arabes.

Recommandation n° 12

La Conférence,

Considérant que l'éducation et le développement sont nécessairement liés, que l'éducation joue un rôle primordial dans la formation du citoyen avant l'entrée de celui-ci dans la vie active,

Considérant que la productivité dépend beaucoup de l'existence d'une main-d'oeuvre ayant un niveau adéquat de compétence professionnelle et de connaissances scientifiques ainsi qu'un bagage culturel suffisant,

1. Recommande aux Etats arabes de garantir la possibilité de recevoir une formation professionnelle à toute personne désireuse d'accéder à un emploi après l'enseignement obligatoire;
2. Recommande à l'Unesco et à l'ALECSO de mettre leur expérience au service des Etats arabes pour que chacun d'eux puisse commencer à appliquer ce principe selon ses possibilités.

Recommandation n° 13

La Conférence,

Considérant l'évolution qui a lieu dans le domaine de la technologie et dans le monde du travail,

Souhaitant que le développement agricole, industriel et commercial se fasse sur des bases modernes,

Consciente de la nécessité de suppléer au manque de cadres techniques de qualification moyenne,

1. Souligne la nécessité pour les Etats arabes de réexaminer, individuellement et collectivement, les tâches, fonctions et programmes de l'enseignement technique et de créer des centres pour la formation des cadres techniques moyens dont les pays ont besoin actuellement et auront besoin dans l'avenir;
2. Invite aussi ces Etats à développer la prise de conscience de l'importance du travail dans le domaine des petites industries et de l'artisanat.

Recommandation n° 14

La Conférence

Invite l'ALECSO à organiser, en collaboration avec l'Unesco, l'Union des universités arabes et le Comité permanent de CASTARAB, une conférence des ministres responsables de l'enseignement supérieur dans les pays arabes, en vue d'examiner les problèmes à résoudre pour intégrer plus étroitement l'enseignement supérieur et le développement socio-économique.

Recommandation n° 15

La Conférence,

Considérant que l'un des principaux problèmes préoccupant tous les pays arabes est l'exode des compétences qui entraîne pour eux une perte inestimable,

Reconnaissant que ce problème a de multiples causes économiques, politiques et sociales,

Désireuse d'endiguer cette émigration et de faire revenir dans les pays arabes le personnel arabe qualifié vivant à l'étranger,

Recommande à l'ALECSO de dresser l'inventaire complet des compétences et des spécialisations du personnel arabe travaillant à l'étranger et d'élaborer les principes d'une action correctrice efficace visant, dans un premier temps, à endiguer cet exode, puis, dans toute la mesure du possible, à faire revenir dans sa patrie arabe, le personnel arabe qualifié vivant à l'étranger, en créant les conditions propices à cette fin.

Recommandation n° 16

La Conférence,

Considérant que la rémunération des cadres qualifiés n'est pas, dans bien des cas, en rapport avec leur niveau de qualification,

Considérant que, du fait des disparités existantes, certains domaines de formation et par conséquent certains secteurs de l'emploi n'attirent pas assez de cadres qualifiés,

Considérant que cette situation risque de faire obstacle au développement et, partant, au progrès,

Recommande aux Etats arabes d'accorder une attention particulière, du double point de vue matériel et moral, à la profession enseignante afin d'y attirer des éléments hautement qualifiés, en établissant à cette fin, un barème de rémunération équitable correspondant aux niveaux de qualification et susceptible de stimuler le développement des spécialisations que requièrent les plans de développement.

CONDITIONS DE LA MISE EN PLACE ET DE
L'APPLICATION DE NOUVELLES STRATEGIES
(Planification, informations et recherche)

Recommandation n° 17

La Conférence,

Considérant le rapport étroit qui existe entre l'éducation et les besoins fondamentaux de la société,

Considérant aussi l'immensité des besoins fondamentaux de chaque groupe géographique,

Considérant en outre le rôle efficace que jouent les grands moyens d'information en faisant connaître les besoins essentiels de la société,

Déclaration et recommandations

1. Invite les Etats membres à intégrer leurs programmes éducatifs à leurs plans de développement économique et social;
2. Estime que cet objectif ne peut être atteint que si la planification de l'éducation et la planification nationale globale reposent sur une politique cohérente de communication mutuelle et permanente entre les organes compétents chargés de la planification et les unités structurelles de la société, permettant de définir avec précision - sur une base réaliste - les besoins, objectifs et possibilités en la matière.

Recommandation n° 18

La Conférence,

Considérant l'importance et l'immensité des besoins en matière d'éducation,

Considérant que les ressources matérielles et humaines disponibles sont souvent insuffisantes par rapport à l'immensité de ces besoins,

Considérant que la planification de l'éducation exige, pour être efficace, des données et informations précises,

1. Demande aux Etats membres de faire l'inventaire des ressources et moyens existants et potentiels avant de définir les objectifs et de formuler les programmes,
2. Recommande aux Etats membres de mettre en place à cette fin des systèmes d'information moderne;
3. Demande à l'Unesco de fournir une assistance aux Etats membres pour leur permettre de former la main-d'oeuvre qualifiée et d'acquérir les moyens technologiques nécessaires à la mise en place de ces systèmes.

Recommandation n° 19

La Conférence

1. Souligne la nécessité, pour les Etats arabes, de procéder à la coordination de leurs plans relatifs à l'éducation et notamment de leurs plans à long terme, sur la base d'un inventaire général de leurs ressources humaines et du personnel qualifié dont ils ont besoin pour s'engager sur la voie d'un développement socio-économique global et développer leur culture selon les exigences des temps modernes;
2. Invite l'ALECSO à assurer la coordination dans ce domaine entre les divers organismes compétents de la Ligue des Etats arabes.

Recommandation n° 20

La Conférence,

Reconnaissant que le processus d'éducation pour le développement fait partie intégrante de la stratégie arabe de l'éducation,

Invite l'ALECSO à procéder, en coopération avec l'Unesco, à une étude de la physionomie du monde arabe en l'an 2000 et à l'élaboration d'un plan d'éducation pour le monde arabe après étude de diverses options dans la perspective de la stratégie de l'éducation des Etats arabes, qui a été examinée à la réunion d'Alexandrie (octobre 1977).

Recommandation n° 21

La Conférence,

Estimant que la recherche pédagogique joue un rôle primordial dans le développement de l'éducation et l'accroissement de son efficacité,

Considérant que les unités de recherche pédagogique des pays arabes sont encore incapables, dans la plupart des cas, de répondre à la demande qu'elles sont appelées à satisfaire,

Reconnaissant que la recherche au niveau de la région arabe est encore limitée,

Recommande aux Etats arabes de renforcer les centres nationaux de recherche, de documentation et d'information dans le domaine de l'éducation ainsi que le service de recherches pédagogiques relevant de l'ALECSO.

Recommandation n° 22

La Conférence

Recommande aux organisations internationales et arabes d'aider, sur le plan financier et technique, leurs Etats membres à renforcer leurs centres nationaux de recherche pédagogique afin que ceux-ci puissent s'acquitter au mieux de leur tâche.

Recommandation n° 23

La Conférence,

Considérant qu'il est nécessaire de protéger et de sauvegarder l'environnement des conséquences néfastes que risque d'entraîner pour celui-ci l'accélération du développement dans les pays arabes,

Considérant qu'il est important de faire prendre conscience aux jeunes et aux adultes des facteurs susceptibles de garantir la sauvegarde de l'environnement dans toutes les zones d'établissement humain du monde arabe,

Convaincue que le devoir de protection de l'environnement plonge ses racines dans le patrimoine culturel arabe et islamique,

Recommande à l'ALECSO, agissant en coopération avec les organisations internationales:

1. D'entreprendre une étude exhaustive des mesures propres à protéger et à sauvegarder l'environnement, à la lumière des enseignements de l'Islam et du patrimoine culturel islamique, ladite étude devant définir les domaines d'application de ces mesures dans divers secteurs du développement économique et social, le champ de l'enseignement relatif à l'environnement dans les systèmes éducatifs arabes ainsi que les moyens d'accorder à ce type d'enseignement la place qui lui revient dans les stratégies de l'éducation;
2. D'organiser un colloque pour examiner les conclusions de cette étude, en vue de l'établissement d'un guide à l'intention des auteurs de manuels et d'autres matériels éducatifs appropriés appelés à être utilisés dans l'enseignement scolaire et non scolaire.

Recommandation no 24

La Conférence,

Considérant les liens étroits qui existent entre l'enseignement, le travail et l'emploi,

Considérant la nécessité pour les Etats arabes de disposer de plus amples informations à ce sujet,

Demande au Bureau arabe du travail et à l'ALECSO d'entreprendre des études dans ce domaine.

Recommandation n° 25

La Conférence,

Considérant que le développement global constitue l'objectif fondamental vers lequel tendent les Etats arabes,

Considérant que toute insuffisance de l'un des aspects du développement a de profondes répercussions sur les autres aspects,

Soucieuse d'exploiter toutes les ressources et possibilités existantes,

Recommande aux Etats arabes d'assurer, entre les différents organes chargés notamment de la planification, du travail, des affaires sociales et de l'éducation, une coordination complète dans la formulation des principes et des normes du développement, en fonction des conditions propres à chaque pays et en vue de faire face aux problèmes suivants:

1. déperditions d'effectifs consécutives aux abandons et aux redoublements dans les différents types et niveaux d'enseignement;
2. manque d'intérêt des étudiants pour certaines spécialisations, dû à des coutumes et à des traditions incompatibles avec les exigences actuelles et les besoins du développement;
3. nécessité de sensibiliser la population en général et les étudiants et leurs parents en particulier à l'importance de certaines spécialisations indispensables au développement;
4. nécessité de garantir un emploi adéquat aux titulaires de diplômes dans les différents domaines de spécialisation afin d'inciter d'autres étudiants à choisir ces disciplines.

Recommandation n° 26

La Conférence,

Soucieuse de fortifier la coopération interarabe dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel,

Consciente de l'analogie des problèmes éducatifs sociaux et économiques des différents pays arabes,

Désireuse d'encourager les jeunes à s'orienter vers les études techniques et professionnelles et de répondre ainsi aux besoins pressants de cadres moyens et de techniciens,

Désireuse de déterminer les besoins du développement éducatif et socio-économique des pays arabes et de permettre aux planificateurs de ces pays de collaborer et, en particulier, de coordonner la formation des cadres techniques nécessaires,

Recommande aux Etats arabes d'organiser, avec la participation de l'Unesco et de l'ALECSO, et en collaboration avec les organisations arabes concernées et les institutions arabes d'information, une campagne d'information destinée à inciter les jeunes à suivre un enseignement technique et professionnel et à mettre en évidence l'importance de cet enseignement pour le développement et le progrès de la société arabe;

Recommande aux Etats arabes:

1. de dresser, si cela n'a pas encore été fait, un inventaire général des compétences techniques de différents niveaux (selon la classification internationale);
2. d'établir une carte des établissements d'enseignement technique et professionnel, selon leurs différentes spécialisations, leurs besoins et leur capacité d'accueil;
3. de définir, pour leurs plans de développement, les exigences futures en matière de compétences techniques, par niveau et par discipline.

Recommandation n° 27

La Conférence,

Considérant le besoin urgent de personnel qualifié dans la plupart des domaines d'activité,

Estimant que l'accélération du processus de développement passe par la formation d'une main-d'oeuvre techniquement qualifiée,

Considérant en outre que la formation de ce personnel devrait revêtir un caractère fonctionnel et être adaptée aux tâches à accomplir,

Recommande aux Etats arabes de veiller à ce que leurs programmes de formation professionnelle et technique prévoient des périodes de stage intensif dans des centres spécialisés et/ou dans l'industrie.

LA COOPERATION REGIONALE ET INTERNATIONALE
EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION
DANS LES PAYS ARABES

Recommandation n° 28

La Conférence,

Soucieuse de voir l'éducation dans les pays arabes suivre les tendances modernes de la pédagogie,

Convaincue que l'innovation éducative concernant les programmes, les méthodes d'enseignement, les manuels scolaires, les auxiliaires pédagogiques, l'administration et l'organisation de l'éducation, exige la mise à profit de l'expérience acquise non seulement par les divers pays du monde mais aussi par les pays arabes dans ce domaine,

1. Approuve l'initiative prise par l'Unesco de créer un réseau d'innovations éducatives pour les pays arabes;
2. Estime qu'une collaboration et une coordination étroites doivent s'établir entre l'Unesco et l'ALECSO, qui a créé un service de recherches pédagogiques et un système d'information, afin d'éviter les doubles emplois, de garantir la bonne utilisation de ressources financières arabes et d'assurer la complémentarité de l'action des deux organisations.

Recommandation n° 29

La Conférence,

Considérant le lien organique entre la langue arabe et la présence arabe, dans le passé, le présent et le futur,

Désireuse de faciliter le contact linguistique et d'unifier l'usage des mots dans les différents pays arabes,

1. Loue les efforts du Comité du fonds lexical commun pour les pays du Maghreb, qui a établi un vocabulaire de base fonctionnel pour les trois premières années de l'enseignement primaire;
2. Accueille avec satisfaction le projet de l'ALECSO visant à établir un vocabulaire de base pour l'ensemble des pays arabes, en commençant par l'enseignement primaire, pour passer ensuite successivement au premier et au deuxième cycle de l'enseignement secondaire;
3. Recommande à l'ALECSO d'intensifier son action dans ce domaine.

Recommandation n° 30

La Conférence,

Considérant que la langue est un outil de pensée et un moyen de communication,

Considérant que la langue est aussi le moyen dont dispose la société pour conserver sa culture et son patrimoine, et donc pour assurer sa survie,

Considérant que la langue arabe est organiquement liée au patrimoine islamique commun aux peuples arabes et aux peuples musulmans, et qu'un grand nombre de ces peuples musulmans aspirent à utiliser l'arabe comme deuxième langue et l'alphabet arabe pour la transcription de leur langue nationale,

Réaffirmant les recommandations déjà adoptées au sujet de la diffusion de la langue arabe,

Recommande aux gouvernements des Etats arabes:

1. d'accorder des bourses d'études aux ressortissants des Etats musulmans et d'envoyer des maîtres pour y enseigner la langue arabe;
2. de fournir aux Etats musulmans une assistance matérielle et morale pour l'utilisation de l'alphabet arabe dans la transcription de leur langue;
3. d'accorder leur soutien à l'Institut de Khartoum pour l'enseignement de la langue arabe aux populations non arabophones, qui relève de l'ALECSO, ainsi qu'à l'Institut Bourguiba des langues vivantes, de Tunis.

Recommandation n° 31

La Conférence,

Convaincue que l'enseignant constitue le pilier du processus éducatif sous tous ses aspects et préoccupée par le manque d'intérêt des jeunes pour la profession enseignante et le grand nombre de ceux qui l'abandonnent,

Recommande à l'ALECSO d'entreprendre en coopération avec l'Unesco et la Fédération des enseignants arabes, l'étude de ce phénomène afin d'en identifier les causes et de formuler des recommandations visant à y remédier.

Recommandation n° 32

La Conférence,

Considérant que l'enseignant arabe peut jouer un rôle actif dans l'approfondissement des bases de la coopération arabe et le transfert d'un pays à l'autre, de l'expérience acquise en matière d'éducation,

Recommande:

1. Que l'ALECSO entreprenne, en coopération avec l'Unesco, l'étude d'un projet visant à doter tous les enseignants arabes d'une même formation grâce à l'unification des programmes de formation et à l'échange de stages de formation entre pays arabes.
2. Que l'ALECSO entreprenne, en collaboration avec la Fédération des enseignants arabes, l'étude d'un projet visant à assurer l'échange des enseignants afin de promouvoir une participation commune à l'enseignement et à l'évaluation des résultats scolaires.

Recommandation n° 33

La Conférence,

Considérant que les autorités israéliennes d'occupation continuent de violer le droit du peuple palestinien à son éducation et sa culture nationales propres et poursuivent en matière d'éducation une politique de judaïsation systématique et délibérée dans les territoires occupés de Palestine,

Rappelant la résolution 13.1 adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à sa dix-huitième session, ainsi que la résolution 15.1 adoptée par la Conférence générale à sa dix-neuvième session,

1. Condamne les actions des autorités israéliennes d'occupation pour leurs violations répétées du droit du peuple palestinien à son éducation nationale propre, et notamment leur action visant à empêcher que des manuels scolaires soient distribués aux enfants palestiniens, l'altération et la distorsion des programmes scolaires et l'internement d'enseignants et d'étudiants palestiniens;
2. Remercie le Directeur général de l'Unesco des efforts qu'il déploie à cet égard et l'invite à poursuivre son action en faveur de l'application des résolutions de la Conférence générale, notamment en ce qui concerne le contrôle du fonctionnement des institutions éducatives et culturelles dans les territoires occupés de Palestine, en collaboration avec l'Organisation de libération de la Palestine;
3. Invite l'Unesco à renforcer et accroître l'aide accordée à l'Organisation de libération de la Palestine, notamment en ce qui concerne les activités suivantes:
 - (a) appui accru au projet d'aide aux étudiants palestiniens;
 - (b) appui accru aux projets de formation technique et professionnelle des jeunes Palestiniens;
 - (c) appui accru au projet de création de crèches et de jardins d'enfants dans les camps palestiniens;
 - (d) amélioration de la condition des institutions éducatives privées dans les territoires occupés de Palestine;
4. Invite l'UNRWA à renforcer ses services éducatifs à l'intention des enfants palestiniens ; invite les Etats et les organisations internationales à accroître l'assistance qu'ils fournissent à l'UNRWA pour lui permettre de s'acquitter de ses tâches éducatives sociales et sanitaires; invite aussi le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance à accroître leur aide à l'école normale relevant de l'UNRWA;
5. Invite les Etats arabes à offrir aux jeunes Palestiniens de plus larges possibilités d'inscription dans leurs universités, et à leur accorder toutes les facilités nécessaires pour poursuivre leurs études.

Recommandation n° 34

La Conférence,

Prenant acte du document de référence préparé par le Secrétariat de l'Unesco à l'intention de la Conférence, au sujet de l'éducation du peuple arabe de Palestine,

Se félicitant des efforts déployés par l'Unesco et l'ALECSO pour soutenir les projets d'éducation du peuple palestinien,

Considérant que l'éducation du peuple de Palestine, outre l'importance qu'elle présente pour les intéressés eux-mêmes, revêt une dimension régionale et internationale,

Considérant aussi qu'il reste beaucoup à faire pour aider le peuple palestinien à sauvegarder son identité culturelle et à réaliser ses aspirations nationales,

Considérant en outre que l'éducation constitue le fondement essentiel du développement de l'être humain,

Déclaration et recommandations

Recommande aux Etats arabes:

1. d'approuver la création d'un fonds de dépôt auprès de l'Unesco pour l'octroi de bourses aux étudiants palestiniens;
2. de contribuer au financement de ce projet pour que les objectifs fixés puissent être atteints.

Recommandation n° 35

La Conférence,

Soucieuse de renforcer l'unité de pensée et de langage des différents pays arabes,

Affirmant le caractère panarabe de la diffusion du savoir,

S'inspirant de la Charte de l'unité culturelle arabe

Convaincue du droit de chaque Arabe à recevoir une éducation en terre arabe,

Se félicitant des projets proposés à cet effet par l'ALECSO,

1. Invite les Etats arabes et l'ALECSO à accorder dans le cadre de leur assistance financière et technique, au titre d'accords bilatéraux ou tripartites, une attention particulière aux pays arabes qui ont récemment accédé à l'indépendance, à savoir Djibouti, les Comores et la Somalie, en vue de les aider à développer leurs systèmes d'éducation, notamment en ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire et la formation des instituteurs et institutrices, et d'envoyer leurs étudiants titulaires de certificats et de diplômes faire leurs études supérieures dans les pays arabes;
2. Invite également l'Unesco à fournir une assistance efficace dans ce domaine.

Recommandation n° 36

La Conférence,

Considérant qu'il importe de poursuivre et d'élargir la coopération entre l'Unesco et les différents Etats arabes,

Eu égard aux nombreuses tâches qu'assume le Bureau régional d'éducation créé par l'Unesco à Beyrouth et aux charges qu'entraînera pour ce Bureau la mise en application des nouvelles recommandations,

Recommande au Directeur général de l'Unesco:

1. de renforcer le Bureau régional d'éducation pour les Etats arabes en le dotant d'un plus grand nombre de spécialistes, notamment des questions de planification de l'éducation, en fonction de la croissance de son volume de travail et des services qu'il doit rendre aux Etats arabes;
2. d'élargir les activités du Bureau conformément aux principes de décentralisation que l'Unesco cherche à appliquer dans le domaine de l'éducation.

Recommandation n° 37

La Conférence,

Convaincue de l'importance du développement rural pour l'édification des sociétés arabes modernes,

Consciente du nouveau rôle que doit jouer l'éducation à cet égard, Soucieuse d'assurer l'éducation aux catégories les plus défavorisées,

Considérant que l'éducation pour le développement rural constitue l'une des préoccupations majeures du Plan à moyen terme de l'Unesco,

1. Invite l'Unesco à contribuer, en coopération avec les organisations intéressées et les Etats arabes, a l'élargissement du rôle et au développement des moyens d'action du Centre de Sirs El Layyan pour l'éducation fonctionnelle des adultes, afin que ce Centre puisse jouer un rôle nouveau d'avant-garde dans le développement rural, l'éducation extrascolaire et l'éducation des adultes dans la perspective de l'éducation permanente;
2. Invite aussi les Etats arabes à soutenir ce projet par tous les moyens financiers et humains possibles.

Recommandation n° 38

La Conférence,

Estimant que la réalisation des objectifs fixés dans les plans relatifs à l'éducation dépend essentiellement des administrateurs de l'éducation, chargés d'assurer la mise en oeuvre de ces plans,

Considérant que les administrateurs de l'éducation ont également un rôle à jouer dans la planification, l'exécution et l'évaluation des plans, ainsi que dans la suite qu'il convient de leur donner,

Considérant en outre que la plupart des pays arabes n'ont pas, dans le domaine de l'éducation, suffisamment d'administrateurs,

Estimant qu'il convient de dispenser à ces administrateurs de l'éducation une formation spéciale portant sur les aspects théoriques, techniques et administratifs de la profession,

Recommande aux gouvernements des Etats arabes:

1. De prendre les mesures nécessaires en vue de la création d'un centre régional pour la formation des administrateurs de l'éducation, et de lui fournir les fonds nécessaires pour lui permettre d'organiser des programmes de longue et de courte durée, d'effectuer les recherches appliquées que nécessitent les activités de formation pour être efficaces, et de résoudre les différents problèmes administratifs rencontrés dans le domaine de l'éducation;
2. De créer ce centre en collaborant avec l'Unesco et l'ALECSO.

Recommandation n° 39

La Conférence,

Consciente de l'importance que présente l'application des techniques modernes aux domaines de l'éducation et du développement dans les Etats arabes,

Consciente également de la nécessité de former des techniciens arabes en vue d'assurer l'utilisation optimale des moyens techniques modernes dans les différents domaines, notamment dans ceux de l'informatique et des télécommunications,

Convaincue de l'importance de la mobilité des cadres qualifiés arabes pour la consolidation des bases de la coopération et de la complémentarité des pays arabes dans les différents domaines,

Recommande:

1. De transformer à cet effet le Centre de Jordanie chargé de la formation des techniciens de l'informatique et des télécommunications en un Centre régional arabe, après consultation des Etats arabes intéressés.
2. D'inviter l'Unesco et les autres organisations internationales et régionales intéressées à contribuer, par leur expérience et leurs conseils, aux efforts entrepris à cet égard.

Recommandation n° 40

La Conférence,

Soucieuse de développer l'enseignement non scolaire considéré comme un secteur intégré du système éducatif dans son ensemble,

Recommande à l'Unesco et à l'ALECSO de créer des institutions régionales pour la formation, la recherche et la documentation relatives à cet enseignement.

Recommandation n° 41

La Conférence,

Convaincue de l'importance des constructions et installations dans le processus d'éducation,

Désireuse de favoriser les initiatives nationales dans le domaine des constructions scolaires et autres installations à usage éducatif,

Invite l'Unesco, en coopération avec l'ALECSO, à entreprendre des projets régionaux dans ce domaine et à étudier la mise au point de modèles susceptibles d'être reproduits, notamment dans les pays arabes où l'environnement présente des caractéristiques similaires.

Recommandation n° 42

La Conférence,

Animée du désir d'intensifier les efforts et de mobiliser les moyens en vue d'accélérer l'alphabetisation,

Invite l'ALECSO, l'Union des radiodiffusions arabes, l'Union arabe des télécommunications, les Etats arabes participant au réseau de satellites de télécommunications et l'Unesco à effectuer une étude approfondie en tenant compte des décisions prises aux réunions des ministres arabes de l'éducation, des télécommunications et de l'information, ainsi qu'à prendre des mesures et élaborer des programmes en vue de tirer parti au maximum de l'utilisation des satellites artificiels (le satellite arabe) aux fins de l'alphabetisation et de la diffusion de l'instruction.

Recommandation n° 43

La Conférence,

Apprécient à sa juste valeur le document de travail principal ED-77/MINEDARAB/3,

Consciente de la nécessité de resserrer la coopération interarabe afin de renforcer l'action collective dans le domaine de l'éducation et de démocratiser l'enseignement dans toute la région arabe, conformément aux dispositions de l'article III de la Charte de l'unité culturelle arabe,

Recommande que l'ALECSO, conjointement avec l'Unesco:

1. Procède à une étude globale de la situation de l'éducation dans le monde arabe et suggère les moyens les plus appropriés de généraliser l'éducation et d'appliquer la scolarisation obligatoire sur des bases communes;
2. Etablit un plan interarabe unifié visant à relever le niveau de l'enseignement dans toutes les disciplines et à lier l'enseignement au plein emploi productif et au développement rural;
3. Procède à une étude circonstanciée concernant la création - sur une base de coopération et de complémentarité - d'un fonds arabe commun pour le financement de l'éducation dans les pays arabes, en tant que contribution collective des Etats arabes à l'élimination de l'ignorance, principal obstacle au développement et au progrès.

Recommandation n° 44

La Conférence,

Vu les disparités évidentes qui existent entre les différents pays arabes en ce qui concerne le degré de généralisation de l'enseignement et son niveau,

Considérant que la capacité de développement dans ce domaine dépend essentiellement de deux facteurs: le personnel disponible et les possibilités de financement,

Soucieuse de contribuer à la réalisation des aspirations de la nation arabe en matière de coordination et d'unification dans les différents domaines,

Recommande que les Etats arabes adoptent le principe selon lequel "le financement de l'éducation et l'emploi doivent revêtir un caractère interarabe"; que l'ALECSO définisse clairement les modalités de la mise en application de ce principe; et que chaque Etat arabe prenne, selon les ressources humaines et matérielles dont il dispose, les mesures qui s'imposent à cet effet sur le double plan bilatéral et régional.